

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 11 AOÛT 2026

PRESENTS :

Président de l'assemblée délibérante : M. BLUTEAU Joël

Membres de l'Assemblée délibérante : M. ROBIN Matthieu – Mme KECLARD-TEIXEIRA Andreia - M. BALLANGER Jean-Paul – Mme BAUD Françoise - M. AUGER Jean-Louis - M. LIEVRE Freddy - M. BILLARD Fabien - Mme JOUSSANT Céline –Mme MANCEAU Emmanuelle - Mme PHELIPPEAU Angelina – Mme THIBAUDEAU Lauriane – M. BLUTEAU Alexis - Mme BAUDU Karine – M. DEVANNE Hervé – M. LOISEAU Guy

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DRUAUD Romain donne pouvoir à M. BLUTEAU Joël

Mme COUVERT Alexandra donne pouvoir à Mme KECLARD-TEIXEIRA Andreia

M. JOURDAIN Éric a donné pouvoir à M. DEVANNE Hervé

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de membres présents : 16

SOMMAIRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	2
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 JUILLET 2026	2
SYNTHESE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	3
ELECTION MEMBRES DU CCAS SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE (délibération n° 2026-0149).....	3
REMPLACEMENT DE M. GIROUD ET DE Mme GAUSS BRIENNE DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération n° 2026-0150).....	4
REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude ET DE Mme GAUSS BRIENNE Hélène DANS LA COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC (délibération n° 2026-0151).....	6
REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude CORRESPONDANT DEFENSE (délibération n° 2026-0152).....	7
REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude, SUPPLEANT GEO VENDEE (délibération n° 2026-0153).....	7
CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0154).....	8
BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0155).....	8
CHOIX DE L'ENTREPRISE VIABILISATION LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0156).....	8
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRAVAUX DE L'AIRE DE COVOITURAGE (délibération n° 2026-0157)	9
QUESTIONS DIVERSES.....	9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h04.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme THIBAUDEAU Lauriane se porte candidate pour le poste de secrétaire de séance. Après vote à main levée, a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité, Mme THIBAUDEAU Lauriane.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. BLUTEAU Joël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

- Monsieur GIROUD Jean-Claude a donné sa démission le 13 juillet 2026, et a été remplacé par M. DEVANNE Hervé
- Mme GAUSS BRIENNE Hélène a donné sa démission le 24 juillet 2026, et a été remplacé par Mme SAUSSEAU Catherine
- Mme SAUSSEAU Catherine a donné sa démission le 7 août 2026 et a été remplacée par M. LOISEAU Guy

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 JUILLET 2026

Mme BAUDU Karine fait remarquer qu'il manque certains éléments dans le procès-verbal du 8 juillet 2026, qu'il n'est pas complet. Par exemple, page 19, il n'a pas été précisé dans le détail que M. JOURDAIN avait fait remarquer que ce n'étaient pas les mêmes tuiles sur les 2 devis. Il avait également précisé que la SF Maçonnerie Nellezaise était moins disante que la SARL Maçonnerie MACAUD. Les noms des 4 votants qui se sont abstenus ne sont également pas précisés.

Monsieur le Maire précise que, si l'enregistrement n'est pas audible, la secrétaire ne peut pas retranscrire.

M. DEVANNE Hervé fait remarquer que Monsieur DRUAUD Romain, avait précisé que la maison au niveau du rond-point était à vendre afin, éventuellement, d'agrandir la zone. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette maison n'est pas à vendre mais a été relouée.

M. DEVANNE évoque également une proposition de sondage qui avait été faite qui n'est pas mentionnée. Il y a également la prise de parole de M. JOURDAIN qui proposait un deuxième arrêt de bus rue des Faïenciers.

M. LOISEAU Guy voudrait ajouter un point concernant le bail de Zen Asia.

Monsieur le Maire signale que M. DEVANNE et M. LOISEAU n'étaient pas élus, donc pas présents à la réunion du 8 juillet et qu'il est difficile pour eux de formuler des remarques, contrairement à Mme BAUDU et M. JOURDAIN qui étaient élus. M. LOISEAU répond qu'on peut être porte-paroles d'une personne absente. Monsieur le Maire rétorque qu'ils n'étaient pas présents au Conseil.

Mme BAUDU reprend donc le sujet en ajoutant que M. JOURDAIN avait précisé que c'était un domaine public.

Mme BAUDU constate qu'il faut apprendre à parler dans le micro pour qu'une bonne transcription soit effectuée.

Monsieur le Maire acquiesce mais précise aussi que c'est un compte-rendu qui relate les grandes lignes.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal, 15 voix pour et 4 abstentions (Mme BAUDU Karine, M. LOISEAU Guy, M. DEVANNE Hervé et M. JOURDAIN Eric, qui a donné pouvoir à M. DEVANNE Hervé), approuve le procès-verbal du 8 juillet 2026.

SYNTHESE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux dispositions du CGCT, information est faite au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération n° 2026-0039 du 20 mars 2026.

N	E	A	N	T
---	---	---	---	---

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

DATE DE DECISION	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE	DECISION
30/06/2026	AE.38	85 rue des Faïenciers	2 a 28 ca	Refus de préemption

ELECTION MEMBRES DU CCAS SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE (délibération n° 2026-0149)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026_0126 du 8 juillet 2026 élisant les membres du Conseil d'Administration du CCAS. Monsieur GIROUD Jean-Claude avait été élu. Ayant démissionné du Conseil Municipal et s'étant présenté seul sur la liste des membres du conseil d'administration du CCAS, il y a lieu de procéder de nouveau à l'élection des membres.

Monsieur le Maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Deux listes de candidats ont été présentées :

Liste A :

- Mme BAUD Françoise
- Mme KECLARD TEIXEIRA Andreia
- M. AUGER Jean-Louis
- M. LIEVRE Freddy
- M. DRUAUD Romain
- Mme COUVERT Alexandra

Liste B :

- Mme BAUDU Karine
- M. JOURDAIN Eric
- M. DEVANNE Hervé
- M. LOISEAU Guy

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

a-Nombre de membres présents : 16

b-Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 19

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

d-Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : (b-c-d=) 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir 3,16

Ont obtenu :

<i>Désignation des listes</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>	<i>Nombre de sièges attribués au quotient</i>	<i>Reste</i>	<i>Nombre de sièges attribués au plus fort reste</i>	<i>TOTAL</i>
Liste A	15	4		1	5
Liste B	4	1		0	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A :

- Mme BAUD Françoise
- Mme KECLARD TEIXEIRA Andreia
- M. AUGER Jean-Louis
- M. LIEVRE Freddy
- M. DRUAUD Romain

Liste B :

- Mme BAUDU Karine

REMPLACEMENT DE M. GIROUD ET DE Mme GAUSS BRIENNE DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération n° 2026-0150)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026_0042 formant les commissions communales. À la suite de la démission de plusieurs membres du Conseil Municipal, il y a lieu de remplacer ces personnes dans les différentes commissions où ils siégeaient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter en une seule fois l'ensemble des commissions à main levée.

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des 11 commissions communales :

✓ COMMISSION DES FINANCES (6 membres)

Joël BLUTEAU – Matthieu ROBIN – Andreia KECLARD-TEIXEIRA – Jean-Paul BALLANGER – Freddy LIEVRE – Guy LOISEAU

✓ COMMISSION VOIRIE, BATIMENTS PUBLICS, LOTISSEMENT (5 membres)

Joël BLUTEAU – Jean-Paul BALLANGER – Freddy LIEVRE – Jean-Louis AUGER – Eric JOURDAIN

✓ COMMISSION CIMETIÈRE ET DEVOIR COMMUNAL (5 membres)

Joël BLUTEAU – Matthieu ROBIN – Fabien BILLARD – Jean-Louis AUGER – Eric JOURDAIN

✓ COMMISSION DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS (10 membres)

Joël BLUTEAU – Fabien BILLARD – Céline JOUSSANT – Emmanuelle MANCEAU – Alexis BLUTEAU – Romain DRUAUD – Alexandra COUVERT – Angelina PHELIPPEAU – Guy LOISEAU – Karine BAUDU

✓ COMMISSION ASSOCIATIONS ET SPORT ET JEUNESSE (6 membres)

Joël BLUTEAU – Matthieu ROBIN – Andreia KECLARD-TEIXEIRA – Lauriane THIBAUDEAU – Romain DRUAUD – Hervé DEVANNE

✓ COMMISSION COMMUNICATION (9 membres)

Joël BLUTEAU – Matthieu ROBIN – Andreia KECLARD-TEIXEIRA – Lauriane THIBAUDEAU – Angelina PHELIPPEAU – Céline JOUSSANT – Alexandra COUVERT – Hervé DEVANNE – Karine BAUDU

✓ COMMISSION PATRIMOINE, MÉDIATHÈQUE (5 membres)

Joël BLUTEAU – Fabien BILLARD – Françoise BAUD – Freddy LIÈVRE – Hervé DEVANNE

✓ COMMISSION DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE (5 membres)

Joël BLUTEAU – Jean-Paul BALLANGER – Matthieu ROBIN – Alexis BLUTEAU – Guy LOISEAU

✓ COMMISSION DU RESTAURANT MUNICIPAL ET DES AFFAIRES SCOLAIRES (4 membres)

Joël BLUTEAU – Andreia KECLARD-TEIXEIRA – Lauriane THIBAUDEAU – Hervé DEVANNE

✓ COMMISSION GESTION DE L'EAU, MARAIS ET PRÉVENTION DES RISQUES (7 membres)

Joël BLUTEAU – Jean-Paul BALLANGER – Freddy LIEVRE – Jean-Louis AUGER – Alexis BLUTEAU – Fabien BILLARD – Guy LOISEAU

✓ COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES (7 membres)

Joël BLUTEAU – Andreia KECLARD TEIXEIRA – Matthieu ROBIN – Jean-Paul BALLANGER – Fabien BILLARD – Françoise BAUD – Eric JOURDAIN

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité, accepte la liste des commissions énumérée ci-dessus ainsi que leurs membres.

REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude ET DE Mme GAUSS BRIENNE Hélène DANS LA COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC (délibération n° 2026-0151)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026-0116 désignant les membres de la commission délégation de services publics. M. GIROUD Jean-Claude et Mme GAUSS BRIENNE Hélène faisant partie de cette commission et ayant démissionné, il y a lieu de les remplacer.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission délégation service public est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission de délégation de service public d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission délégation service public à caractère permanent.

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. GIROUD Jean-Claude, membre de droit, dans la liste des titulaires, se porte candidat :

* M. LOISEAU Guy

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme GAUSS BRIENNE Hélène, membre de droit, dans la liste des suppléants, se porte candidat :

* M. JOURDAIN Eric

Après vote à main levée, à l'unanimité, ont été élus :

* M. LOISEAU Guy, membre de droit, dans la liste des titulaires

* M. JOURDAIN Eric, membre de droit, dans la liste des suppléants

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :

- **M. DRUAUD Romain, M. BALLANGER Jean-Paul et M. LOISEAU Guy**

Membres suppléants :

- **M. AUGER Jean-Louis, M. BILLARD Fabien et M. JOURDAIN Eric**

REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude CORRESPONDANT DEFENSE (délibération n° 2026-0152)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026_0046 nommant M. GIROUD Jean-Claude correspondant défense. À la suite de sa démission, il y a lieu de le remplacer dans cette fonction.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner le Correspondant Défense (CORDEF) représentant la commune de L'ILE D'ELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée.

M. BILLARD Fabien se porte candidat.

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le conseil municipal élit :

M. BILLARD Fabien avec 18 voix (M. BILLARD n'ayant pas pris part au vote)

REMPLACEMENT DE M. GIROUD Jean-Claude, SUPPLEANT GEO VENDEE (délibération n° 2026-0153)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2026_0047 nommant M. GIROUD Jean-Claude, suppléant pour siéger au sein de GEO VENDEE. À la suite de sa démission, il y a lieu de le remplacer dans cette fonction.

Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : « *Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, en conséquence de ce qui précède, décide de nommer :

- M. BILLARD Fabien en qualité de représentant titulaire de la commune de L'ILE D'ELLE au sein du GIP GEO VENDEE ;
- M. LOISEAU Guy en qualité de représentant suppléant de la commune de L'ILE D'ELLE au sein du GIP GEO VENDEE.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. BILLARD Fabien, titulaire et LOISEAU Guy, suppléant, aux fins :

- de représenter la commune de L'ILE D'ELLE au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0154)

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est informé qu'il convient de délibérer sur la création du budget lotissement la Briquèterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un budget annexe de lotissement « La Briquèterie » à compter de l'exercice 2026.
- Le choix d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour ce budget annexe lotissement la Briquèterie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la création de ce budget annexe.

BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0155)

Rapporteur : M. le Maire

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Lotissement La Briquèterie 2026, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 895.005,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 895.000,00 €

Monsieur LOISEAU Guy souhaiterait connaître le résultat du marché public de juin de l'Etablissement Public Foncier concernant la dépollution : surfaces, gestion du chantier, et montant (si compris dans la somme qui sera versée à l'EPF). Monsieur le Maire précise que les 320.000 € représentent 20 % du total de l'opération, les 80 % étant pris en charge par des fonds friches. Monsieur LOISEAU souhaite savoir si la dépollution va se faire sur faire. Monsieur le Maire informe qu'un tertre va être mis en place avec une dépollution naturelle à base de bactéries. Monsieur LOISEAU s'interroge sur les eaux de pluies : le milieu sera bâché avec un travail de bactéries et le sommet sera couvert par des végétaux. Le taux de pollution étant peu élevé, la solution de traitement sur place a été retenue par différents bureaux d'études. La nappe n'est pas polluée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme BAUDU Karine, M. LOISEAU Guy, M. DEVANNE Hervé et M. JOURDAIN Eric, qui a donné pouvoir à M. DEVANNE Hervé), décide:

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2026 du Lotissement La Briquèterie, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement

CHOIX DE L'ENTREPRISE VIABILISATION LOTISSEMENT LA BRIQUETERIE (délibération n° 2026-0156)

Rapporteur : M. le Maire

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres (Procédure adaptée ouverte > 90 000€ HT) pour les travaux de viabilisation du lotissement la Briquèterie.

L'analyse des offres effectuée par le cabinet GEODOMIA a donné les résultats suivants :

Estimation globale des travaux : 261 261,55 € HT (soit 313 513,86 € TTC)							
Entreprises	Montant indiqué dans l'acte d'engagement à l'ouverture des plis (en € TTC)	Observations et remarques	Montant vérifié (en € TTC)	Critères de pondération		Note finale sur 100	Classement
				Valeur technique 60% (note sur 60)	Prix des prestations 40% (note sur 40)		
COLAS	308 864,28	Sans objet	308 864,28	57,00	40,00	97,00	1
EIFFAGE	318 297,37	Sans objet	318 297,37	54,00	38,81	92,81	2
CHARPENTIER	399 595,20	Sans objet	399 595,20	57,00	30,92	87,92	3

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 257.386,90 € HT soit 308 864,28 € TTC.

Monsieur LOISEAU Guy se demande pourquoi la pose de 2 canalisations d'eaux usées traversant la 938ter prévue pour mi-septembre est à la charge de la commune alors que la Communauté de Communes en a la compétence. Monsieur le Maire répond que c'est la Communauté de Communes qui pose les canalisations mais que l'intérieur du lotissement est communal.

Monsieur LOISEAU se pose la question du devenir des eaux pluviales : y-aura-t-il un traitement des eaux avant de les faire partir dans le milieu naturel ? Monsieur le Maire répond qu'un lagunage est prévu.

Le Conseil Municipal, , autorise par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme BAUDU Karine, M. LOISEAU Guy, M. DEVANNE Hervé et M. JOURDAIN Eric, Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 257.386,90 € HT soit 308 864,28 € TTC.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRAVAUX DE L'AIRE DE COVOITURAGE (délibération n° 2026-0157)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre le Département et la Commune relative au financement de l'aire de covoiturage à l'Ile d'Elle, située sur la parcelle AK.302.

Mme BAUDU souhaite connaître le nombre de places de parking, cette information n'étant pas précisée sur la convention. Monsieur le Maire informe qu'une deuxième convention sera présentée au mois de septembre avec le nombre de place et le nom de l'aire de covoiturage.

Mme BAUDU fait remarquer qu'il y a un puits existant qui n'apparaît pas sur le plan. Dans l'aménagement, ce puits pourra peut-être être mis en valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Mme BAUDU Karine demande s'il est possible d'avoir un justificatif de la délégation de signature donnée par le Président du FC2 Sud Vendée à M. SAVINEAU Jérémy, qui a signé les 2 conventions de mise à disposition de personnel à la Commune. Monsieur le Maire incite M. DEVANNE et Me BAUDU à poser la question au Président du FC2 Sud Vendée.

2 – Monsieur BLUTEAU Alexis demande que les réunions du Conseil d’administration du CCAS soient programmées le soir plutôt que le matin, pour les personnes encore en activité.

3 – Monsieur LOISEAU Guy demande si l’arrêté de nomination du Conseil des Sages a été pris. Monsieur le Maire confirme que cela a été fait et précise que Mme BAUDU Karine a dû le voir puisqu’elle est passée en mairie consulter les arrêtés.

4 – Monsieur LOISEAU Guy s’interroge sur la couleur bleue de la toiture d’une habitation Avenue de la Gare. Monsieur le Maire précise que cette personne a été convoquée pour lui conseiller de déposer une déclaration de travaux. Monsieur le Maire met en garde la population concernant ce genre de démarchage : des personnes ont rendu visite à ce Monsieur au moment de la canicule pour lui vendre ce service d’une peinture bleue qui lui ferait gagner 7 à 8 degrés dans sa maison.

5 – Monsieur ROBIN Matthieu s’interroge sur une copie de courrier du 28 juillet 2026 reçu du Sous-Préfet adressée à la liste « Unis aujourd’hui pour l’Ile d’Elle de demain » répondant sur 2 points :

- Le premier concerne la remise en cause du vote du CCAS : ce point a été régularisé
- Le second point concerne les conseillers délégués : n’étant pas en possession du courrier, Monsieur ROBIN demande ce qui est reproché par rapport à ce point, le vote concernant les conseillers délégués ayant eu lieu à l’unanimité.

Il semble à Mme BAUDU Karine que ce n’était pas une mise en cause des délégations mais seulement de savoir si les arrêtés avaient été déposés. M. ROBIN répond que le courrier du Sous-Préfet dit que l’équipe met en cause le fait qu’il y ait des conseillers municipaux délégués rémunérés. Etant donné que c’est M. GIROUD qui avait écrit ce courrier, Mme BAUDU propose de revoir avec lui et de revenir vers M. ROBIN. Monsieur ROBIN fait remarquer à Mme BAUDU qu’elle a co-signé ce courrier et qu’il souhaite juste savoir ce qui est reproché.

Monsieur BILLARD Fabien demande à Mme BAUDU Karine quel était le contenu du courrier et elle a répondu qu’elle ne savait pas et qu’elle allait se renseigner.

5 – Monsieur le Maire s’interroge sur la démission de Mme SAUSSEAU Catherine. Il avait échangé par mail avec Mme BAUDU concernant le remplacement de M. GIROUD et de Mme GAUSS BRIENNE dans les commissions. Les places que Mme SAUSSEAU avait choisi dans les commissions avaient été appréciées. Il s’étonne d’avoir reçu ce mail dans la nuit et s’interroge sur les conditions de sa démission.

LEVÉE DE LA SEANCE A 19 h 48

La secrétaire de séance

Le Maire

Mme THIBAudeau Lauriane

M. BLUTEAU Joël